



## **CAP recours en notation du 11 mai 2016**

*CGC-Douanes était représentée par Lara Gourdon-Delépine (titulaire IP2), Karine Boris-Treille (suppléante IP2) et Yvan Chazalviel (suppléant DSD1)*

*Cette CAP était présidée par la sous-directrice A assistée du chef de bureau A/2, de son adjointe et de ses collaboratrices*

Après une déclaration liminaire d'un syndicat qui remarquait qu'il y avait eu moins de recours de la part des IR, un autre syndicat a souligné qu'il existait trop de disparités de traitement des collègues en échelon terminal. Le chef du bureau A/2 a indiqué qu'il appellerait l'attention des notateurs lors du séminaire des chefs de BOP qui se tiendra en juin prochain comme il l'avait déjà fait par le passé.

Le chef du bureau A/2 a communiqué les informations suivantes :

- 47 recours ont eu lieu en 2015 pour un total de 13 mois à répartir (sans prendre en compte les échelons terminaux) à l'instar de l'année précédente alors que précédemment, ce nombre de mois était de seulement de 7 ;
- le bureau A/2 apprécie en priorité les erreurs techniques et les erreurs manifestes d'appréciation ;
- un rappel des règles de gestion a également été effectué : ne sont pas prioritaires les agents dans la première année de leur grade ainsi que ceux qui bénéficient déjà d'une réduction de cadence. Selon le bureau A/2, il faut également éviter la prime aux recours successifs de collègues qui ont déjà obtenu satisfaction par le passé.

Les recours des cadres supérieurs sont traditionnellement peu nombreux, c'était de nouveau le cas lors de cette CAP où seuls 4 collègues avaient effectué une demande en révision (1 DSD1, 2 IP1 et 1 IP2).

S'agissant du recours du collègue IP2, malgré un très bon dossier, celui-ci n'a pas obtenu satisfaction au regard des règles de gestion énoncées par le bureau A/2 car il avait déjà bénéficié d'une réduction de cadence.

Le seul recours en DSD1 concernait un collègue en échelon terminal et portait sur le décalage entre des appréciations phraséologiques élogieuses et le cadencement.

Par delà le recours lui-même qui nous a paru fondé et que nous avons soutenu avec succès, vos représentants ont tenu à appeler l'attention de la direction générale sur la situation d'un nombre croissant de DSD1 qui n'ont pas eu la chance d'accéder au statut d'emploi d'administrateur.



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous défend !*

Ceux-ci se retrouvent rapidement à l'échelon terminal de leur grade où, en raison du report de l'âge minimum de départ à la retraite, ils vont rapidement se heurter pendant plusieurs longues années au « plafond de verre » de l'accès au DPSD, dans le meilleur des cas, dans les deux années précédant leur départ en retraite. Par ailleurs, le "bâton de maréchal" obtenu ne permettra de dérouler qu'un seul échelon dans le grade.

Cette absence de perspectives pour des cadres supérieurs qui ont réalisé un parcours d'encadrement difficile est regrettable au regard de la disparition des fins de carrières comptables dans les RR et des derniers emplois comptables désormais réservés aux carrières longues.

L'absence de reconnaissance tangible conduit à un mal-être dont les recours ne constituent que la partie visible.

CGC douanes a insisté auprès de l'administration pour :

- que soit évalué le nombre de collègues actuellement concernés par l'accès au grade de DPSD (DSD1 qui auront 60 ans ou plus en 2016) ;
- que soit étudiée la possibilité d'élargir à 4 ans avant la retraite l'accès au grade de DPSD afin de pouvoir y dérouler au moins deux échelons.

**CGC-Douanes exprime sa satisfaction d'avoir été entendue par la direction générale et se tient à votre disposition pour de plus amples informations.**



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous défend !*

